

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES 12, rue Baragué - Bâtiment 2 78390 BOIS D'ARCY

Internet: http://cdty.fr - E-mail: rousse.yves@neuf.fr

Bois d'Arcy le 21 février 2019

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL ARMES ANCIENNES 2019

Le CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL CIBLES ARMES ANCIENNES se déroulera :

- au stand de Montesson le samedi 6 et dimanche 7 avril 2019 pour les épreuves à 25 et 50m; *ATTENTION AUX CHANGEMENTS DE POSTES ENTRE LES DEUX PAS DE TIR*.
 - au stand de Souppes sur Loing le samedi 7 avril pour les épreuves à 100m.

Toutes les disciplines seront tirées conformément au règlement MLAIC - FFTir ARMES ANCIENNES selon la dernière version en vigueur.

Inscriptions

Ce championnat est ouvert à tous les tireurs titulaires d'une licence F.F.Tir 2018-2019 et appartenant à une société affiliée au C.D.T.Yvelines.

La VISITE MÉDICALE est OBLIGATOIRE : si votre licence n'est pas visée par un médecin, vous ne pourrez pas participer.

Les tireurs des autres comités départementaux pourront participer à ce championnat, dans les disciplines qu'ils ne peuvent tirer dans leur département. Il leur faut pour cela faire demander l'autorisation de participer au championnat des Yvelines par leur président de club, en informant leur responsable départemental armes anciennes.

Ceci est possible uniquement sur autorisation de leur Président de Comité Départemental transmise en temps utile au Président du CDTY dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Ils seront inclus dans les séries après inscription normale dans les temps prescrits, mais ne figureront pas au classement du CDTY. Leurs résultats compteront pour l'accession au Championnat Régional d'Ile-de-France et au Championnat de France.

Engagement des équipes:

Le capitaine d'équipe déposera les fiches d'engagements « équipe » à l'accueil avant le début des tirs des personnes de son club.

Afin de constituer le planning de tir, vous devez vous inscrire en ligne :

http://inscription.cdty.fr/

date au plus tard pour vous inscrire: 22 Mars 2019

le processus d'inscription est le même que pour les championnats régionaux de l'an dernier.

Déroulement

Les tireurs seront priés de se présenter à l'accueil pour le contrôle des armes et des licences, au moins une demi-heure avant le début de leur série.

Qualification au Championnat Régional.

les championnats regionaux d'Île de France sont open comme l'an dernier, sous réserve de participation aux Départementaux.

Qualification au Championnat de France.

La qualification au Championnat de France Armes Anciennes sera faite en appliquant le principe des quotas déjà appliqué dans les autres épreuves FFTir. Le principe est de pouvoir faire tirer plus de tireurs en remplissant les séries incomplètes. Les qualifications seront caclulée au point entier afin que si deux tireurs font le même point ils soient qualifiés tous les deux.

Il faut participer aux deux tours : la participation au départemental et la participation au régional sont obligatoires.

En cas d'empêchement sérieux pour participer aux séries du Samedi et du Dimanche, contactez Sylvie Collot.

Droits de tir:

13 €uros par discipline pour les ADULTES8 €uros par discipline pour les JUNIORS

Suite aux difficultés de facturation rencontrées les années précédentes, les tireurs hors 78 devront régler leur droit de tir à l'inscription : joindre le règlement à l'ordre du « C.D.T.Y. » à la fiche d'engagement, le tout adressé à Mme Sylvie COLLOT, 18 allée des Myosotis, 78390 Bois d'Arcy.

Récompenses

Distribution des récompenses, comme l'an dernier à l'issue de l'assemblée générale du CDTY.

Rappel, date au plus tard pour vous inscrire : 22 Mars 2019.

Yves ROUSSE Président du C.D.T.Y. Sylvie COLLOT Responsable Armes Anciennes



